

## Plan de relance : détail des 68 mesures prévues par le gouvernement

*Journal du Net*  
09/09/20

Pour accélérer la reprise et la transformation de l'économie, l'exécutif mise sur un plan de relance de deux ans. Voici le détail du plan de relance présenté ce jeudi 3 septembre par le Premier ministre Jean Castex.

*Le plan de relance pour la France, baptisé France Relance, a été présenté en détails par le Premier ministre Jean Castex le jeudi 3 septembre 2020 à l'issue du Conseil des ministres. Il s'agit d'un plan de relance sur deux ans de 100 milliards d'euros. 40 milliards d'euros proviennent de l'Union européenne et 26 milliards de la Caisse des dépôts.*

Rendre la France "plus écologique, plus compétitive et plus solidaire". Tel est l'objectif qu'entend atteindre le gouvernement via le plan de relance, baptisé France relance, que doit détailler à midi Jean Castex ce jeudi 3 septembre à l'issue du Conseil des ministres. Une enveloppe de 100 milliards d'euros pour les deux années à venir doit permettre à l'Hexagone de faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire du coronavirus et de repartir du bon pied. Les contours de ce plan sont déjà connus : indépendance, écologie et cohésion sociale / territoriale seront les piliers de la reprise et la transformation de l'économie tricolore, espère l'exécutif.

### *Réindustrialisation et indépendance économique*

Comme l'a indiqué le chef du gouvernement à l'occasion de son discours de politique générale en juillet dernier, le gouvernement veut injecter 35 milliards d'euros dans la réindustrialisation du pays. "Nos fleurons sont passés sous pavillon étranger sans que nous puissions ou voulions réagir", avait-il déploré.

Ces 35 milliards reposeront en grande partie sur la baisse des impôts de production que supportent les entreprises, à raison de 10 milliards en 2021 et de 10 milliards en 2022. Un coup de pouce déjà promis par le gouvernement d'Edouard Philippe. Trois milliards d'euros de soutien aux fonds propres des entreprises devant faire face à des échéances de remboursement de dette s'ajoutent à ces 20 milliards. Un milliard d'euros sera également dédié au financement d'appels à projets pour industriels désireux de relocaliser certaines productions. Bercy a aussi mentionné des soutiens à l'investissement dans la transition numérique des entreprises, des aides à l'export et des simplifications administratives.

Une "dotation exceptionnelle" de deux milliards d'euros sera par ailleurs destinée au secteur de la culture, a assuré le Premier ministre. Le gouvernement devrait notamment débloquer 600 millions d'euros pour le patrimoine et pour ce qu'il désigne sous l'appellation de "grands opérateurs" de la culture (Opéra de Paris, Domaine de Versailles, Centre des monuments nationaux...).

"Nous allons également engager un quatrième programme d'investissement d'avenir (PIA), qui sera tourné vers les secteurs stratégiques tels que la santé, l'agroalimentaire ou encore les technologies du numérique", déclare Jean Castex, dans un entretien accordé au Figaro ce jeudi 3 septembre.

### *Rénovation énergétique, transports, énergie... la transition en marche*

Trois secteurs seront "prioritaires", a assuré Bruno Le Maire : la rénovation énergétique, les transports et l'énergie.

Ce ne sont finalement pas 20 mais 30 milliards d'euros qui seront voués à la transition écologique. "Cela s'appliquera à la rénovation thermique des bâtiments, aux investissements dans les infrastructures et dans la mobilité verte, au développement de technologies vertes, à la stratégie hydrogène. Le volet vert du plan de relance inclura aussi des mesures ambitieuses en faveur de la transition agricole et de l'économie circulaire, de la biodiversité et de la lutte contre l'artificialisation des sols", détaille Jean Castex son interview au Figaro.

Le gros du budget sera alloué aux transports (11 milliards d'euros), à l'énergie (9 milliards) et à la rénovation énergétique des bâtiments (7 milliards). S'ajouteront les mesures dédiées à la transition agricole (1,2 milliard d'euros) ou encore 250 millions pour la mer (verdissement des ports, aquaculture, pêche...).

Côté transports, le rail devrait être le principal bénéficiaire de l'enveloppe, avec 4,7 milliards, notamment affectés au fret ferroviaire, aux petites lignes de train et aux trains de nuit, conformément aux souhaits exprimés par Emmanuel Macron dans son discours du 14 juillet dernier. Pour les "mobilités du quotidien", c'est un budget de 1,2 milliard d'euros qui est alloué, notamment pour accroître l'usage du vélo (pistes cyclables, plan entretien) et développer les transports en commun. La voiture bénéficiera de 1,9 milliard à travers, entre autres, les aides à la conversion vers des "véhicules propres" et le système de bonus-malus.

Six milliards d'euros iront à la rénovation énergétique, dont quatre pour celle des bâtiments publics (gendarmerie et police, palais de justice, préfectures, écoles, universités...), et deux pour celle des bâtiments privés, au travers, notamment, d'une extension de MaPrimeRenov' à tous les Français à compter du 1er janvier 2021. Les propriétaires bailleurs et copropriétés deviendront donc éligibles à l'aide à partir de cette date. A cela s'ajoutera une bonification pour les passoires thermiques et un soutien aux rénovations globales. 200 millions d'euros seront également alloués à l'amélioration du parc des TPE et PME, assure le ministère de la Transition écologique.

"L'adaptation de nos cultures aux changements climatiques" bénéficiera enfin également du plan, comme l'a annoncé le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, à l'heure où nombre d'agriculteurs pâtissent de la sécheresse.

### *Cohésion sociale et territoriale*

"Il s'agit d'investissements massifs dans les équipements hospitaliers, l'accélération du déploiement de la fibre ou la construction de logements", explique le chef du gouvernement au Figaro. L'emploi, dont les pertes liées aux conséquences de la crise sanitaire sont estimées à 800 000 emplois, bénéficiera aussi du plan de relance, à travers les 6,5 milliards d'euros de mesures de soutien à l'emploi des jeunes déjà présentées fin juillet 2020, avec notamment l'aide de 4 000 euros pour toute embauche d'un jeune de moins de 25 ans pour un contrat de travail de trois mois minimum, les primes pour l'embauche de jeunes en alternance, les contrats d'insertion ou encore le service civique étendu.

"Pour les publics les plus éloignés de l'emploi, nous allons bâtir 500 000 solutions pour les jeunes, poursuit le Premier ministre, soit via des parcours d'insertion aux métiers d'avenir, en lien avec les régions, soit par des formations qualifiantes." Jean Castex a indiqué sur RTL ce jeudi 3 septembre que l'objectif du plan de relance était de créer 160 000 emplois en 2021. Le volet "verdissement" du plan au sens large, qui comprend donc la rénovation énergétique des logements et des bâtiments, les transports et la R&D dans le secteur énergétique et transition agro-écologique, devrait permettre de créer ou préserver 190 000 emplois sur les deux années à venir, chiffre le ministère de la Transition écologique.

Pour l'ensemble des Français, le dispositif d'activité partielle de longue durée, ouvert à toutes les entreprises des secteurs en difficulté, doit permettre au cours des prochains mois de former les salariés tout en préservant leur emploi." A noter que l'Etat réduit progressivement la voilure sur le chômage partiel, après avoir largement étendu le bénéfice du dispositif au printemps pour aider les entreprises à faire face à la crise du coronavirus.

Source : <https://www.journaldunet.com/management/direction-generale/1493615-plan-de-relance-detail-des-68-mesures-prevues-par-le-gouvernement/>